La FINMA publie la circulaire Comptabilité – banques

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a publié le 3 juin 2014 la version définitive de la nouvelle circulaire "Comptabilité banques". La nouvelle circulaire se fonde sur la révision totale de l'ordonnance sur les banques promulguée par le Conseil fédéral. L'ordonnance sur les banques et la circulaire entrent en vigueur le 1er janvier 2015. Lisez-ici le communiqué de presse en entier.